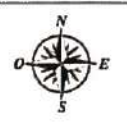


**NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE**  
 DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PLAN DE ZONAGE**



Échelle 1/7.500<sup>e</sup>

Monsieur le Maire  
 Philippe MOLLIER

**4.1.1 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

PROJET ARRÊTÉ  
 par délibération du Conseil Municipal du :  
 05 février 2020

PROJET APPROUVÉ  
 par délibération du Conseil Municipal du :  
 19 février 2020

Vincent BIAIS - urbaniste - 73000 Chambéry  
 Tel : 05.60.01.82.51



**Liste des aménagements autorisés**

N° EM	Description	Administrative
1	Création et aménagement pour le domaine public	Commune
2	Aménagement d'un terrain	Commune
3	Aménagement du site des anciennes Androsquiers	Commune
4	Création et aménagement	Commune
5	Aménagement d'un terrain agricole	Commune
6	Aménagement de terrain	Commune
7	Aménagement d'un terrain agricole	Commune
8	Aménagement de terrain	Commune
9	Création d'un parking	Commune
10	Création d'un parking pour les particuliers	Commune
11	Création d'un parking pour le domaine public	Commune
12	Zone agricole	Commune
13	Zone agricole	Commune
14	Création d'un accès agricole	Commune
15	Création d'un accès agricole	Commune

- Légende:**
- U : Zone urbaine
  - Usp : Zone urbaine destinée aux équipements publics
  - UAU : Zone à urbaniser
  - ZAU : secteur à urbaniser à long terme
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
  - A-s : Zone agricole destinée à la pratique du ski
  - N-s : zone naturelle destinée à la pratique du ski
- Éléments informatifs du PLU**
- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre
- Règlements particuliers**
- Ⓜ Élément bâti patrimonial
  - Ⓜ Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Emplacement réservé (ER)
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Bâtiment d'estive
  - ★ Bâtiment d'élevage
  - th Zone humide
  - ra Restaurant d'altitude
  - RCAI Secteur de forte et de capacité d'accueil limitées
  - Ⓜ Périmètre de protection des captages d'eau potable
  - Ⓜ Corridor écologique
  - Ⓜ Limite de la bande de classement sonore (100 m de l'axe de la RD1212)
- Prese en compte des risques naturels**
- Ⓜ Secteur à risque fort du PZ
  - Ⓜ Secteur à risque moyen du PZ
  - Ⓜ Secteur à risque faible PZ